

struits à cet effet. Parmi ces appareils, les uns n'ont qu'une pelote; les autres sont pourvus, en imitation des compresseurs spéciaux pour l'artère fémorale, de deux pelotes destinées à permettre la compression alternante, et d'un mécanisme susceptible de rendre la pression continue, élastique et graduée.

I. — *Compresseurs à pression unique.*

Leur construction, peu différente de celle des compresseurs ordinaires, ne présente rien de particulier à signaler, ainsi qu'on en jugera par le modèle suivant, cité comme exemple.

Compresseur de Mathieu (fig. 280). — Une gouttière modelée A, disposée en forme de demi-bracelet de manière à recevoir la face postérieure de l'avant-bras ou du bras, supporte l'armature. Celle-ci se compose de deux montants verticaux, soutenant une barre transversale à laquelle est annexée une pièce mobile à écrou que traverse la tige de la pelote. Les montants verticaux BB, implantés au milieu des bords latéraux de la gouttière, sont engagés dans les douilles que présentent les extrémités de la barre transversale D. Il en résulte que cette dernière peut ainsi glisser sur les montants et être fixée à la hauteur voulue par les vis de pression CC. La barre transversale est cylindrique et creusée, dans toute sa longueur, d'un canal central

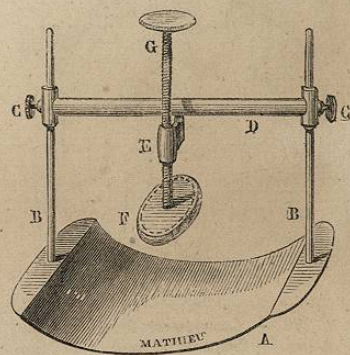


FIG. 280. — Appareil de Mathieu, pour la compression continue des artères du membre supérieur.

ouvert au dehors par une rainure inférieure. Dans ce canal, est enclavée à frottement la tête de la pièce mobile E, ou goujon, qui glisse horizontalement et dont le col parcourt la rainure taillée dans la paroi inférieure de la barre. L'extrémité libre de la pièce mobile E est taraudée pour recevoir la longue vis à patte G, qui porte la pelote compressive F. La disposition de ce mécanisme en rend l'application facile et rapide. La gouttière placée et la barre transversale fixée de telle sorte que la pelote arrive au contact du membre, il suffit de faire glisser latéralement la pièce à écrou E pour amener la pelote dans la direction de l'artère, et de tourner la tige à vis G pour donner à la pression le degré de force nécessaire.

Ce compresseur se recommande par la simplicité de sa construction et

la modicité de son prix. Il vient d'être mis en usage avec succès pour comprimer l'artère radiale au tiers supérieur, dans un cas d'anévrisme diffus, consécutif à la blessure du vaisseau en avant du poignet.

II. — *Compresseurs à pression élastique et alternante.*

Compresseur de Velpeau (fig. 281). — Cet appareil, pourvu d'un double mécanisme à pression élastique, a été mis en usage par Velpeau pour comprimer l'artère radiale dans un cas de tumeur sanguine de la main. Il est calqué absolument, toutes proportions gardées, sur le compresseur fémoral de Broca : A, gouttière matelassée, dans laquelle le bras ou l'avant-bras est assujéti, à l'aide des deux courroies BB ; CC, portions de cercle d'acier, fixées à la gouttière au moyen d'un écrou à patte, et sur

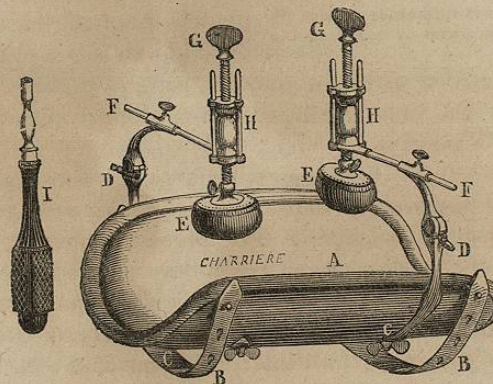


FIG. 281. — Appareil à pression élastique de Velpeau, pour la compression continue et alternante des artères du membre supérieur.

lesquelles se trouvent les crémaillères DD, avec noix tournante, servant à faire incliner de dehors en dedans l'armature des pelotes compressives ; FF, tiges rondes glissant dans un tube où elles peuvent être fixées au point d'allongement voulu par une vis de pression, et supportant les montures des pelotes ; GG, vis perpendiculaires servant à faire mouvoir les pelotes EE ; HH, cylindres de caoutchouc, destinés à rendre la pression élastique et continue ; I, clef pour tourner les vis.

Compresseur de Michon (fig. 282). — Dans cet appareil, plusieurs fois employé par Michon, l'élasticité de la pression est obtenue au moyen d'un ressort tourné en spirale, d'après le système de M. Duval. A, gouttière matelassée pour recevoir le membre ; BB, pelotes compressives, de

forme ovoïde, se plaçant dans toutes les directions nécessaires, grâce au système d'armature à tiges mobiles qui les supportent. Cette armature comprend : 1° un demi-cercle d'acier, dont l'une des extrémités est adaptée au bord interne de la gouttière, tandis que l'autre extrémité aboutit au

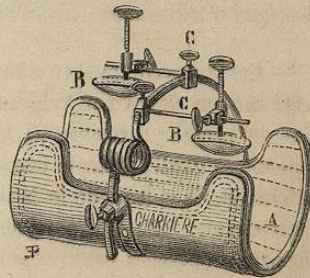


FIG. 282. — Appareil à pression élastique de Michon, pour la compression continue et alternante des artères du membre supérieur.

ressort en spirale situé en dehors; 2° deux tiges horizontales C,C, glissant de chaque côté sur l'arc commun et susceptibles d'être fixées à volonté, au moyen d'une bague à vis; 3° deux tiges verticales, ou porte-pelotes, creusées d'un pas de vis et traversant un écrou, qu'une douille à vis rend mobile sur les branches horizontales; ce qui permet de

fixer les tiges porte-pelotes à la distance convenable et suivant des degrés différents d'inclinaison. L'extrémité inférieure du ressort en spirale est assujettie, par une vis, dans une mortaise que présente une lame métallique semi-circulaire, contournant la face inférieure de la gouttière.

Suivant Richet (1), les compresseurs à gouttières et autres conviendraient peu au membre supérieur, où leur application serait difficile et mal supportée. Ayant eu l'occasion de faire usage de l'appareil de Velpeau, il dut y renoncer promptement, en raison des douleurs intolérables et de l'œdème considérable de l'avant-bras et de la main, qui se manifestèrent. Cette appréciation est fondée sans doute; mais elle est peut-être trop rigoureuse, puisque chacun des trois appareils ici reproduits a été employé au moins une fois avec succès. Il est donc permis d'en conclure que les inconvénients de leur application ne se montrent point inévitablement et avec la même gravité dans tous les cas.

§ III. — Compresseurs de l'artère carotide.

La compression de la carotide, autrefois mise en usage comme mode de traitement de certaines affections de la tête, n'est guère praticable, dans le cas d'anévrisme, lorsque celui-ci occupe le tronc carotidien même; mais elle a été exécutée plusieurs fois pour des anévrysmes développés sur les branches de terminaison ou pour ceux du tronc brachio-céphalique, d'après la méthode de Vernet.

(1) Richet, *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*. Paris, 1865, t. II, p. 386 art. ANÉVRYSMES.

Compresseur de W. Lyon (1) (de Glasgow). — Dans un cas d'anévrisme du tronc brachio-céphalique, ce chirurgien se servit, pour comprimer la carotide à sa partie inférieure, d'un ressort d'acier supportant, d'un côté, une pelote poussée par une vis, et de l'autre, une plaque de contre-pression. Le malade maniait lui-même cet appareil, avec lequel il comprimait la carotide environ huit heures par jour. La tumeur diminua à la longue des deux tiers, sans arriver à la guérison.

Compresseur de Bourgerie (2). — Quoique construit spécialement en vue d'opérer la compression de la carotide, il ne diffère cependant de l'appareil de Dupuytren (voy. p. 419, fig. 267) que par les modifications nécessaires pour permettre son application à la région cervicale inférieure. Il se compose d'un quart de cercle d'acier, formé de deux segments glissant l'un sur l'autre et maintenus par une vis, afin de pouvoir diminuer ou augmenter à volonté le diamètre de l'arc. Celui-ci s'articule à son extrémité postérieure avec un segment qui supporte une pelote de contre-pression. Le segment qui s'articule avec la portion antérieure de l'arc se termine par une cavité hémisphérique, dans laquelle est reçue l'extrémité arrondie du levier conducteur de la pelote mobile, de manière à former une articulation à boule, qu'une vis permet d'immobiliser dans toutes les positions. La pelote, étroite et longue, est large de dix lignes à sa base, et seulement de six à son sommet. L'appareil prend son point d'appui en arrière sur la nuque, et peut s'adapter également du côté droit et du côté gauche. En raison de son étroitesse, la pelote est susceptible de s'enfoncer dans le sillon qui sépare le sterno-mastoïdien de la trachée. L'articulation orbiculaire a pour objet de permettre les inclinaisons de la pelote en différents sens, afin de varier la ligne de compression et d'éviter les nerfs.

Compresseur de Charrière (3) (fig. 283). — Il a pour base le double collier métallique à colonnes, qui sert au redressement du torticolis, et sur lequel est adapté, de chaque côté, une armature à deux pelotes, disposée de manière à permettre la compression alternante sur deux points différents de l'une et de l'autre carotide. Un collier de métal FF, rembourré et cambré transversalement pour se modeler sur les épaules et embrasser circulairement la base du cou, supporte un second collier GG en forme d'anneau faisant le tour du cou à la partie supérieure. Ces deux colliers, réunis antérieurement par deux colonnes fixes, sont articulés en arrière au moyen d'une

(1) W. Lyon, *Monthly Journal of medical science*, 1848, 4^e série, t. II, p. 229, et Broca, *ouvrage cité*, p. 795.

(2) Bourgerie, *Iconographie d'anatomie chirurgicale et de médecine opératoire*, avec planches lithographiées. Paris, 1837, t. VI, pl. XVIII, fig. 1, 2 et 3.

(3) Henry, *Considérations sur l'anévrisme artérioso-veineux*, thèse de Paris, 1856, n^o 70.

charnière verticale qui permet de les écarter pour placer l'appareil. A l'extrémité du diamètre transversal est fixée une tige métallique verticale A, C, qui prend son point d'appui sur le collier inférieur. Cette tige, assez forte, porte à sa partie moyenne un ajutage antéro-postérieur, susceptible d'être

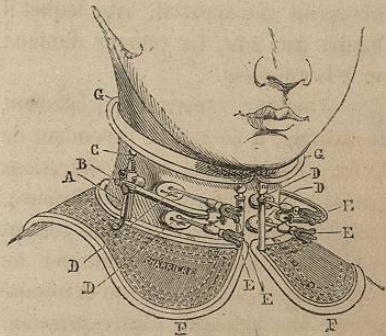


FIG. 283. — Appareil de Charrière, pour la compression continue et alternante des carotides.

arrêté à différentes hauteurs sur la tige à crémaillère C, et percé transversalement d'une ouverture prismatique quadrangulaire. Dans cette ouverture, glisse d'avant en arrière une tige métallique B également prismatique quadrangulaire, que l'on fixe au point convenable par une vis de pression. Cette tige horizontale est coudée à angle droit en avant, de telle sorte que la seconde branche s'étend transversalement au devant du cou. Sur cette branche antérieure, glisse de dehors en dedans un curseur mobile, qu'une vis de pression permet de fixer à volonté. C'est ce curseur qui porte les tiges à vis E E, destinées à supporter les deux pelotes D D. Afin d'empêcher la carotide de glisser en dedans ou en dehors, la pelote est articulée à l'extrémité de la tige qui la supporte, de manière à pouvoir s'incliner à droite et à gauche; elle est fixée aux divers degrés d'inclinaison par la vis de rappel E.

Cet appareil permet de comprimer avec des degrés de force variables, et alternativement sur plusieurs points, l'une ou l'autre des carotides, ou les deux troncs à la fois.

§ IV. — Compresseurs de l'artère sous-clavière.

Desault, Miller, etc., tentèrent de comprimer l'artère sous-clavière d'une manière permanente, mais par des moyens fort imparfaits. L'appareil proposé spécialement pour cet usage par Bourgery (1), quoique compliqué, est celui qui remplirait le mieux les conditions de cette compression.

Compresseur de Bourgery (fig. 284). — Il se compose de quatre parties : 1° Une pelote pectorale fixe A, de forme rectangulaire, destinée à fournir un plan résistant à la paroi antérieure de l'aisselle, en s'appliquant transversalement au-dessous de la clavicule qui lui sert de point d'appui.

(1) Bourgery, *Iconographie, etc.*, ouvrage cité, t. VI, pl. XIX, fig. 1, 2, 3 et 4.

Cette pelote est cousue à une plaque métallique, percée de deux mortaises près de ses bords latéraux. Celle de ses extrémités qui doit s'enfoncer dans le creux sous-coracoïdien a une épaisseur double de l'extrémité opposée, qui correspond à l'articulation sterno-claviculaire. Retournée de manière que les bords soient placés en sens inverse, cette pelote devient applicable à la région sous-claviculaire de l'autre côté; de sorte que le même appareil peut servir à exécuter la compression à droite et à gauche. 2° Une

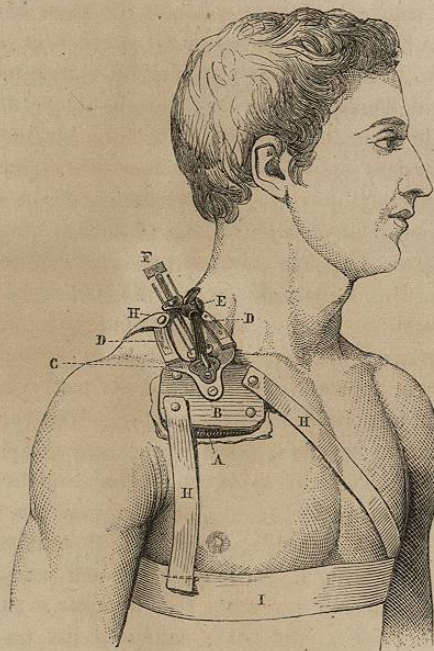


FIG. 284. — Appareil de Bourgery, pour la compression continue et alternante de l'artère sous-clavière.

seconde plaque d'acier B, de même forme que la précédente, sur laquelle elle s'adapte exactement. Elle est maintenue par deux petites clefs tournantes qui entrent dans les mortaises de la première pièce. Cette seconde plaque sert de support au reste de l'appareil. Elle est munie, à ses extrémités, de boutons de cuivre pour attacher les courroies de contention. 3° Une lame tournante d'acier C, fixée par une vis sur la plaque B, et dont les deux angles libres peuvent s'incliner dans l'étendue d'un quart de cercle à droite et à gauche, de manière à prendre une obliquité correspondante à

celle de l'une ou de l'autre clavicule. Cette lame sert de point fixe au levier de la pelote mobile de compression. En haut, elle s'articule de chaque côté par une charnière, avec les deux branches d'une plaque d'acier demi-elliptique ou en fer à cheval DD, que la mobilité de ses points d'attache rend susceptible de s'adapter à toute saillie quelconque du trapèze. Cette plaque en fer à cheval est garnie d'un coussin de même forme et présente deux boutons servant à agraffer les courroies postérieures. L'espace qu'elle circonscrit livre passage à la pelote mobile. 4° La quatrième pièce est le levier coudé supportant la pelote mobile. Ce levier se compose d'un montant E, dont la base évasée tourne sur la plaque C et peut être fixée dans le point voulu, au moyen d'une vis à clef. En haut, le montant se termine par une cavité hémisphérique, dans laquelle est reçue la boule que présente l'extrémité correspondante du bras de levier horizontal, et qu'une vis permet d'arrêter dans toutes les positions désirables. Grâce à cette disposition, le levier horizontal qui se prolonge en arrière de l'articulation orbitulaire fournit la possibilité de donner à la tige F de la pelote tous les degrés d'obliquité nécessaires. La pelote est en forme de cône allongé, de manière à pénétrer jusque dans l'intervalle des scalènes. Les diverses inclinaisons qu'elle est susceptible de recevoir sont déterminées par celles du levier horizontal que traverse la vis de rappel F et ses deux tiges conductrices.

Pour appliquer cet appareil, on commence par placer la pelote pectorale A parallèlement à la clavicule, de façon qu'elle recouvre le creux sous-claviculaire. On adapte sur elle la plaque B surmontée de la plaque en fer à cheval DD que l'on abaisse sur le trapèze, et l'on assujettit ces deux parties dans leur situation respective, à l'aide des courroies antérieures et postérieures HH, fixées à un bandage de corps I. Il reste ensuite à donner aux deux branches du levier E, par le moyen de leur articulation à boule, l'inclinaison convenable pour que la tige F de la pelote se trouve perpendiculaire au trajet de l'artère, c'est-à-dire, oblique en bas, un peu de dehors en dedans et d'arrière en avant, et pour que la pelote puisse comprimer l'artère sur la première côte, immédiatement en dehors des scalènes.

Edwards (1), voulant comprimer la carotide et la sous-clavière dans un cas d'anévrysme du tronc brachio-céphalique, fit usage d'un appareil construit d'après les mêmes principes que celui de Bourgery. Pendant les deux premiers jours, la tumeur augmenta. La compression fut néanmoins continuée. Le quatrième jour, le sac commença à durcir. L'appareil fut laissé en place pendant trois mois.

(1) Edwards, *The Lancet*, janvier, 1858, et *Bulletin de thérapeutique*, 1858, t. LIV, p. 183.

§ V. — Compresseurs de l'aorte abdominale.

La compression de l'aorte est une ressource extrême, conseillée pour arrêter les hémorrhagies utérines. Dans le congrès médical de Bonn, en 1857 (1), Kilian (du Hanovre) et Spiegelberger (de Göttingue) ont protesté contre l'efficacité et l'opportunité de cette manœuvre, dont ils considèrent l'exécution comme étant le plus souvent impossible. Cette dernière assertion est contredite par plusieurs faits récents, qui montrent que, en dehors de la pratique obstétricale, on est parvenu déjà un certain nombre de fois à comprimer l'aorte abdominale avec succès. Ainsi, la compression de cette artère a été pratiquée deux fois, entre autres par Nélaton (2); dans un premier cas, afin de permettre l'injection du perchlorure de fer dans un anévrysme de la fessière; dans le second, pour amener la coagulation d'un anévrysme de l'artère ischiatique. Gamgée (3) (de Birmingham) réussit également à l'appliquer, dans le but de suspendre le cours du sang pendant la désarticulation de la cuisse. Le point sur lequel ces deux opérateurs ont fait porter la pelote a été un peu au-dessous de l'ombilic, par conséquent plus bas que l'origine de la mésentérique supérieure.

Compresseur de Bobillier (4). — Cet appareil, proposé en 1836, appartient au système des compresseurs à ressorts; il est constitué par un demi-cercle de métal, entourant la moitié de la circonférence du corps, à la façon d'une ceinture. L'une des extrémités, garnie d'une plaque, prend un point d'appui sur les vertèbres lombaires. L'extrémité antérieure est armée d'une pelote, qui vient presser sur l'abdomen à l'endroit où l'on veut exercer la compression de l'aorte. Il importe que ce cercle soit composé de plusieurs lames d'acier, assez élastiques pour se recourber sur elles-mêmes, comme le ressort du bandage herniaire, et douées d'un degré de force en rapport avec l'action qu'elles sont appelées à remplir.

Compresseur de Nélaton (fig. 285). — Il présente un arc en demi-cercle, partant d'une gouttière postérieure et supportant une vis de pression, qui fait appuyer une pelote élastique construite d'après le modèle de celles proposées par J. Roux. — A, gouttière matelassée, fixée par les courroies B, B. — C, arc de cercle s'ouvrant par une charnière. — D, pelote compressive, faite de liège ou de bois, construite de manière à exercer une

(1) *Gazette hebdomadaire*, 1857, p. 852.

(2) Richet, *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*. Paris, 1865, t. II, p. 382, art. ANÉVRYSME.

(3) Gamgée, *Bulletin de la Société de chirurgie*, 1865, 2^e série, t. V, p. 204.

(4) Bobillier, *Gazette médicale*, 1836, p. 462.

pression élastique et continue, au moyen d'un ressort en spirale. — E, grande vis de pression perpendiculaire. — F, vis de pression servant à immobiliser

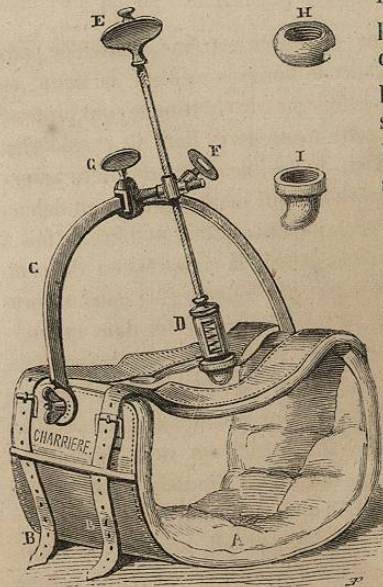


FIG. 285. — Appareil à pression élastique de Nélaton, pour la compression de l'aorte abdominale.

l'écrou de la tige à vis E, que l'on peut déplacer d'avant en arrière, ou d'arrière en avant. — G, bague à vis permettant l'inclinaison de la pelote D sur toute l'étendue du cercle C. — H, pelote en forme d'œuf se montant sur le porte-pelote D. — I, autre pelote ayant la forme du pouce.

Compresseur de W. Murray (1) (de Newcastle). — Dans un cas de tumeur abdominale, dont la nature assez mal déterminée peut être l'objet d'interprétations diverses, Murray crut devoir tenter la compression de l'aorte, qu'il dit avoir exécutée à l'aide d'un tourniquet ordinaire en forme de fer à cheval, semblable au compresseur primitif de Signoroni, dont il plaça l'une des pelotes sur le rachis et l'autre sur la région épigastrique. L'application de l'appareil en ce point se trouva beaucoup facilitée

par l'état de maigreur du malade dont l'abdomen était aplati.

§ VI. — Compresseur applicable à toutes les artères.

Compresseur polydactyle de J. Roux (2) (fig. 286). — Le chirurgien de Toulon a adapté à l'appareil qu'il a imaginé pour le traitement des fractures (voy. p. 188, fig. 114 et 115) un système d'armatures brisées, destinées à le transformer en un compresseur susceptible de s'appliquer à toutes les artères du corps, en autant de points qu'il est désirable. Il a proposé, en outre, pour la construction des pelotes de pression, un mécanisme particulier, propre à rendre la compression élastique et graduée. Dans cet appareil, le point d'appui est fourni par la planche trouée et par les chevilles d'opposition, qui servent à assurer l'immobilité du tronc, de

(1) *Bulletin de thérapeutique*, 1864, t. LXVII, p. 371.
(2) J. Roux, *Union médicale*, 1857, p. 573.

la tête ou des membres. La compression est effectuée au moyen de l'un ou de l'autre des mécanismes suivants. Le premier consiste en une armature métallique articulée, de 0^m,26 de haut, 0^m,025 de large et 0^m,005 d'épaisseur, criblée de deux rangées de trous de 0^m,008 de diamètre, alternés et taraudés. Cette armature est formée par l'assemblage de deux pièces qui se meuvent l'une sur l'autre et qu'immobilise une vis latérale. L'autre mécanisme comprend une armature à arc, de même forme et de même hauteur que la précédente, constituée par une tige métallique bifide dans sa portion supérieure, où elle reçoit, dans l'écartement de ses branches

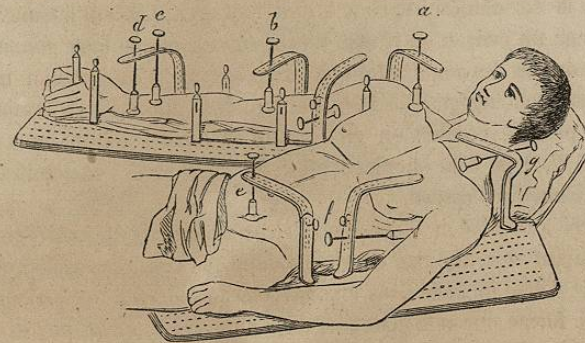


FIG. 286. — Compresseur polydactyle à pression élastique et graduée de J. Roux, applicable à toutes les artères.

concaves taillées en lime, et comme dans un chemin de fer, une ou plusieurs boules taillées aussi en lime, taraudées dans leur diamètre qui est de 0^m,03. Ces deux armatures se fixent isolément, au choix de l'opérateur, sur l'appareil polydactyle où une simple clavette les retient. La vis de pression, qui supporte la pelote, présente à son extrémité inférieure un tenon à crête pour fixer ou séparer la pelote à volonté. Elle est lisse dans l'étendue de 0^m,06, afin de s'engager et de tourner librement dans la pelote. La pelote *digitale* renferme dans son intérieur même l'élément qui produit l'élasticité; disposition qui a l'avantage de rendre cette élasticité indépendante du reste de l'armature et la graduation de la force de pression plus facile. Elle est composée de deux parties: La pièce supérieure, faite de cuivre, a 0^m,05 de haut et 0^m,05 de diamètre; c'est une sorte de boîte cylindrique graduée à l'extérieur sur deux colonnes, contenant un ressort à boudin que met en jeu la vis de pression, après avoir traversé le trou de l'armature ou celui de la boule et s'être engagée dans le sommet de la pelote. En tournant la vis, les deux plaques métalliques qui composent la pelote

s'écartent. Chaque ligne de la graduation indique un poids de 500 grammes. L'échelle totale est de 7 kilogrammes, échelle bien suffisante dans la généralité des cas. La seconde pièce, ou partie inférieure de la pelote, est en liège recouvert d'une peau douce. Elle se visse sur la partie supérieure; ce qui permet de la changer à volonté pour l'approprier au volume de l'artère ou des parties à comprimer. Cette partie de la pelote, au moins aussi importante que la première, est en général convexe, ovale, aplatie en bas dans une étendue variable; elle reproduit aussi exactement que possible la pulpe d'un ou plusieurs doigts réunis; d'où le nom de pelotes digitales.

Afin d'apprécier avec une grande exactitude les oscillations que l'arrêt partiel de la circulation imprime à tout l'appareil, l'auteur a annexé à son compresseur un cadran ou niveau d'eau, susceptible de faire connaître les diverses nuances des amplitudes oscillatoires. Pour la compression multiple et alternante, on engage dans la même armature plusieurs vis tombant sur plusieurs pelotes, comme on en voit un exemple à l'avant-bras dans la figure 286 *d, c*; ou bien on place plusieurs armatures échelonnées *a* et *b* sur le parcours du vaisseau.

Charrière a modifié la disposition de l'armature de ce compresseur en la construisant avec une tige courbe, trempée en ressort et taillée en lime, susceptible d'être inclinée dans tous les sens au moyen d'une articulation à genou que forme une tête contenue dans une boîte sphérique et rendue fixe à volonté dans toutes les positions par une forte vis à pointe.

Le compresseur polydactyle donne la possibilité de comprimer efficacement la plupart des artères, en particulier, l'iliaque et la sous-clavière. Il peut donc trouver son utilité dans certains cas spéciaux, difficilement abordables avec les compresseurs ordinaires. Mais il est compliqué et embarrassant. De plus, il est douteux qu'il assure convenablement l'immobilité de la région sur laquelle la compression est pratiquée. Néanmoins, son mécanisme pourrait être imité à défaut de compresseur spécial.

CHAPITRE VII

APPAREILS EMPLOYÉS POUR LA COMPRESSION DES VEINES VARIQUEUSES DES MEMBRES.

La compression périphérique, en usage depuis les temps les plus reculés comme moyen palliatif contre les varices, particulièrement au membre inférieur, est encore le mode de traitement le plus ordinairement suivi. Elle

favorise la circulation en prêtant un point d'appui latéral à la paroi veineuse, vide les veines superficielles aux dépens des profondes, facilite la résorption de la sérosité épanchée, provoque la résolution de l'irritation cutanée et, enfin, prévient l'ulcération. Elle s'exécute à l'aide d'un bandage roulé, de bandelettes agglutinatives, ou mieux d'un bandage d'étoffe ou de peau, spécialement construit pour cet usage. La compression médiate, localisée en un point du tronc veineux principal, a été tentée en vue d'obtenir la cure des varices. Elle constitue un procédé opératoire dont l'exécution comporte l'emploi d'un compresseur métallique particulier.

ART. I. — BANDAGES COMPRESSIONS.

Ils sont de deux espèces; 1° les *bandages lacés* de couteil fort, ou mieux de peau de chien chamoisée, déjà recommandée par Dionis et J. L. Petit; 2° les *bandages élastiques*, formés d'un tissu d'étoffe et de caoutchouc. Les premiers n'exercent la compression qu'en raison du degré de leur constriction. Les seconds compriment par le retrait de la substance élastique qui entre dans leur composition.

Antérieurement à l'application des tissus élastiques, D. Larrey recommandait l'usage de bas de fil fort, tricotés à mailles un peu larges, faits sur mesure et un peu étroits. Les bas de cette sorte, placés avant le lever, s'adaptent bien au membre; ils possèdent assez de force pour résister au gonflement, et assez de souplesse pour ne pas gêner les mouvements.

L'emploi des bandages compressifs peut être suivi de quelques inconvénients, dont l'importance et la fréquence ne sont point telles néanmoins que Briquet (1) s'est plu à le dire. On a prétendu, d'abord, qu'il ne convenait pas dans tous les cas, par exemple, pour les varices des femmes enceintes ou lorsque la phlébectasie est accompagnée de complications. On lui a reproché ensuite d'être dispendieux, gênant et fatigant pendant la marche; de retenir la sueur et de causer ainsi des démangeaisons, des excoriations, des suintements qui obligent à renouveler fréquemment l'appareil, si l'on veut éviter qu'il ne soit bientôt imprégné des liquides exhalés; d'amener à la longue l'induration du tissu cellulaire et l'atrophie du membre; de provoquer fréquemment l'érysipèle; enfin, d'exercer une compression dont le degré n'est pas en rapport constant avec les variations de volume des varices pendant les divers moments de la journée, selon que le membre est soumis à un exercice un peu violent ou qu'il se trouve au repos. Toute cette série d'accidents peut se rencontrer, il est vrai, sur une

(1) Briquet, *Dissertation sur la phlébectasie*, thèse. Paris, 1824.